

LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE PLUI ET L'AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINT JAMES (50)

Elaborer un plan d'action agricole et territorial partagé

LES POINTS DE REPÈRES

Situation



Communes de Argouges, Carnet, Hamelin, La Croix Avranchin, Montanel, Montjoie-Saint-Martin, Saint-Aubin-de-Terregatte, Saint-James, Saint-Laurent-de-Terregatte, Saint-Senier-de-Beuvron, Vergoncey et Villiers-le-Pré

Porteur du projet

Communauté de communes de Saint James

Calendrier

Avril 2012 - Juin 2013

Partenaires

Agriculteurs exploitants, Communauté de communes, Syndicat Mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel

PRÉSENTATION ET OBJECTIF GÉNÉRAL

En 2011, la communauté de communes de Saint-James a souhaité conduire un Agenda 21 et un PLUI de façon concomitante et complémentaire, en étant accompagnée par la Chambre d'agriculture pour le volet agricole.

Un diagnostic agricole a été réalisé pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), dans l'objectif de caractériser et de spatialiser l'agriculture sur le territoire et d'identifier ses enjeux. Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 (projet territorial de développement durable), un plan d'action agricole a été construit.



CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire de la communauté de communes de Saint-James est doté d'une richesse agricole reconnue. Cette force de production alimentaire est indissociable d'un maintien durable des espaces agricoles.

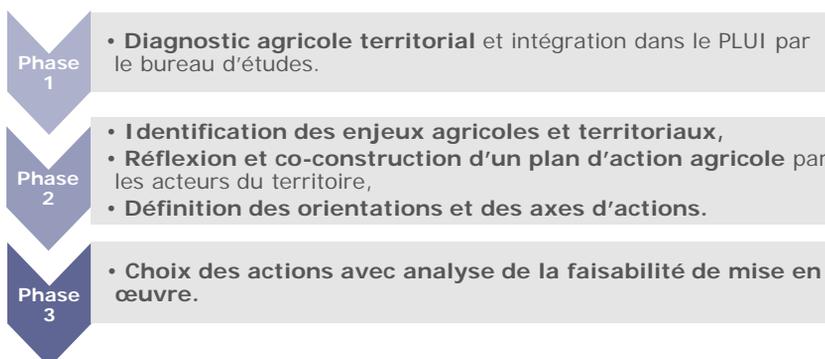
En permettant la connaissance de l'activité agricole et une réflexion des projets d'urbanisation sur l'ensemble d'une communauté de communes, un PLUI peut constituer un outil de limitation de la consommation des terres agricoles et de la dispersion de l'habitat. La démarche des élus Saint-Jamais s'inscrit au-delà de la préservation de l'agriculture : amorcer un projet de territoire, se traduisant par un programme d'actions pour le développement de l'agriculture.

DÉMARCHÉ

Forte de 10 ans d'expérience, la Chambre d'agriculture :

- réalise les diagnostics agricoles par une méthode participative, en concertation avec les agriculteurs et les élus, et en amont du bureau d'études en charge de la réalisation du PLUI,
- élabore le plan d'action agricole avec des groupes multi-acteurs.

En étroite relation avec les agriculteurs exploitants, la Chambre d'agriculture procède selon les étapes suivantes :





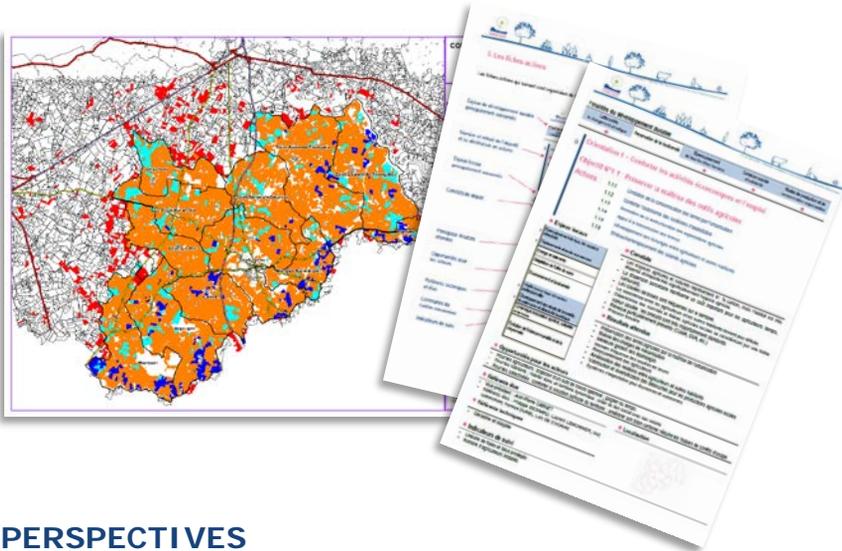
FACTEURS DE RÉUSSITE

- **Une méthode participative et concertée.** Les riches échanges lors des réunions permettent de nourrir les réflexions et de sensibiliser les partenaires aux enjeux agricoles.
- **Une forte implication des agriculteurs.** Le recueil des données auprès des agriculteurs permet d'identifier en amont les besoins et de faciliter leur prise en compte dans les projets communaux.
- **L'implication des élus des communes.**

RÉSULTATS

- Le diagnostic agricole analyse l'agriculture actuelle et ses possibilités d'évolution en fonction des choix territoriaux. Il localise les projets et les besoins des agriculteurs (terres fondamentales à la production, bâtiments...), les espaces de partage et de conflits entre utilisateurs (urbanisation, circulation...). Ce diagnostic a été présenté dans chacune des communes et remis à la collectivité sous forme d'un document de synthèse comprenant les différentes analyses et un atlas cartographique.
- Des fiches actions ont été produites suite aux réunions de groupes de travail multi-acteurs.

Ainsi les projets territoriaux peuvent être définis en prenant en compte les enjeux locaux, en concertation avec les différents acteurs du territoire.



PERSPECTIVES

- La Chambre d'agriculture a mené un travail de préparation à la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 : recherche de financements, de relais terrains... La mise en œuvre des actions a débuté dès début 2014 par l'élaboration d'une démarche de bien-vivre ensemble.
- Une évaluation des incidences sur les exploitations agricoles a été effectuée suite aux choix de zonage du PLUI. Le PLUI a été approuvé le 17 février 2014.



Jean-Pierre CARNET, Président de la communauté de communes

« Mener une réflexion conjointe avec la profession agricole pour préserver le potentiel de développement des exploitations a toujours été au centre de nos préoccupations. La volonté d'utiliser le minimum de surface a permis de n'ouvrir que 23 ha à l'urbanisation, sur 53 ha possibles. Après 2 années, les surfaces utilisées sont faibles. L'étude menée avec la Chambre d'agriculture est également un outil pour la profession agricole, afin de mener des opérations d'échanges fonciers, de gestion du bocage et des programmes de haies bocagères (35 km réalisés sur le canton à ce jour). »